



Sarl en grande difficulté en attente cessation de paiement

Par **nina95190**, le **08/04/2009** à **12:58**

Bonjour,
Bonjour, rnJe suis gerante d'une sarl du bâtiment dont je suis actionnaire majoritaire, mon mari est mon salarié et mon associé , suite à une longue période où nous n'avions plus de chantier (depuis août 2008 environ) et depuis juin 2008 je n'ai pas versé de salaire à mon mari, sachant que simultanément j'étais salarié dans une autre société et que depuis juillet 2008 je suis au chômage à cause d'un licenciement économique. rnToutes ses difficultés mise bout_à_bout m'ont rendu malade et dépressive, de plus la soit disant comptable que j'avais m'a fait n'importe quoi, elle a été négligente dans son travail et je viens de découvrir qu'elle n'avait fait aucune déclaration à aucun organisme j'ai même été radié par le garp sans le savoir et ceux depuis mars 2008. rnNous avons décidé donc de mettre la société en cessation de paiement, c'est elle qui me l'a conseillé, mais le soucis c'est que je lui ai apporté le dossier et elle n'avait qu'à le remplir et au moment de le déposer au tribunal la personne qui m'a reçu m'a dit que le dossier était incomplet et qu' elle m'a fait n'importe quoi. rnJe repart donc la voir et là elle ne veut rien entendre, elle n'a pas le temps de le compléter et surtout de s'attarder sur ce dossier(elle avait déjà été payée pour son travail) alors j'ai récupéré tout mes dossiers et je suis partie. rnLe soucis s'est que je n'ai pas de notion ni de comptabilité ni de gestion et que je me retrouve avec un dossier à moitié complété , les organismes qui me harcèlent, la banque, les assurances et le crédit bail de mon véhicule qui m'envoie du courrier tous les jours et les dettes qui continuent de grimper et une société dont je ne fais plus rien car je n'ai toujours pas décroché de boulot jusqu'à maintenant. rnSVP AIDEZ MOI JE SUIS AU BORD DU GOUFFRE ET JE NE SAIS PAS QUOI FAIRE. rnMerci d'avance pour vos réponses rnPS si un comptable peut finir mon dossier , je lui paierais sa prestation bien_sûr. rn
nina

Par **jeetendra**, le **08/04/2009** à **13:28**

bonjour, contactez sans tarder la Chambre de Commerce et d'Industrie compétente (95), ils vous aideront juridiquement, ça relève de leur compétence en plus, courage à vous, cordialement

[fluo]CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE - VERSAILLES, VAL D'OISE-YVELINES [/fluo]

Etablissement public à caractère administratif

23, avenue de Paris

78000 VERSAILLES (France)

Téléphone : (33) 01 30 84 78 78

Télécopie : (33) 01 39 02 03 99

<http://www.versailles.cci.fr>